

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU PARTENARIAT AVEC LES TERRITOIRES ET DE LA DÉCENTRALISATION

Arrêté du 26 septembre 2024 conférant à l'aérodrome de Pointe-à-Pitre - Le Raizet la nouvelle dénomination d'aérodrome de Guadeloupe - Maryse Condé

NOR : PTDA2422447A

La ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation,
Vu l'arrêté du 23 novembre 1962 modifié relatif au classement des aérodromes suivant leur usage aéronautique
et les conditions de leur utilisation ;

Vu la délibération du conseil régional de Guadeloupe du 26 avril 2024,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'aérodrome « Pointe-à-Pitre - Le Raizet » est dénommé « Guadeloupe - Maryse Condé ».

Art. 2. – La liste n° 1 annexée à l'arrêté du 23 novembre 1962 susvisé est modifiée en conséquence.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 septembre 2024.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur du transport aérien,
M. BOREL